



CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Guide des associations

EDITION
2024 - 2025



SALLES MISES À DISPOSITION POUR VOS ACTIVITÉS

La ville de Châteaugiron met gracieusement à disposition des associations des salles communales pour effectuer des activités à l'année, mais aussi ponctuellement pour des assemblées générales ou autres événements.

Lieu	Nom de la salle	Type d'activité	Jauge
Au Château	Salle Leprestre		160
	Salle Jehan de Derval	 + 	90
A l'Orangerie	Salle Saint-Pierre		150
	Cuisine Salle Saint-Pierre		10
	Salle des Polkas		180
	Salle de l'étang		20
Saint-Aubin du Pavail	Salle polyvalente de Saint-Aubin du Pavail		160
	Préau communal		En extérieur
	Salle du Conseil		10
Ossé	Salle du Courtil	 + 	60
	Salle du Conseil		30
	L'Osséenne		180
Salles de sport	Salle de la Gironde		260
	Salle d'escalade de la Gironde		100
	Salle de gymnastique de la Gironde		125
	Salle de tennis de table		64
	Salle des Tisserands		50
	Dojo		90
	Salle du Séminaire		300
	Salle Chénéde		386
	Salle de sport d'Ossé		199
	Salle Vitalia du Pays de Châteaugiron		

 : Réception / activités diverses  : Réunion  : Sport



RÉSERVATION DE SALLES

RÉSERVATIONS ANNUELLES

Les réservations annuelles des salles sont à effectuer **tous les ans via un formulaire envoyé par la mairie début juin**. Elles feront l'objet d'une convention entre la ville et l'association qui devra fournir une attestation d'assurance.

RÉSERVATIONS PONCTUELLES

Les réservations ponctuelles sont à effectuer au moins **15 jours à l'avance** via le site de la ville : rubrique « vie associative »/ « réservation de salles et de matériel » - Démarches en ligne

POUR VOS ÉVÈNEMENTS : 1 GRATUITÉ PAR AN (ATTENTION LES FRAIS ANNEXES SONT À LA CHARGE DES ASSOCIATIONS)



Les réservations des salles suivantes sont à effectuer **6 mois à l'avance** :

- Salle polyvalente de Saint-Aubin du Pavail (160 personnes)
- Salle polyvalente de Ossé : l'Osséenne (180 personnes)
- Le Zéphyr : **la réservation du Zéphyr est appréciée au cas par cas** en fonction des projets (600 personnes)

Vous disposez d'une gratuité annuelle ; Attention, seule la salle est mise à disposition à titre gracieux. Le ménage, le SSIAP (service de sécurité incendie et d'assistance à personnes), la location de couverts seront aux frais de l'association. Ces réservations feront l'objet d'une convention. L'association s'engage à fournir une attestation d'assurance.

RÈGLES DE BONNE CONDUITE POUR LES SALLES MUNICIPALES

Pour le bien être de tous

Merci de laisser la salle comme vous l'avez trouvée en entrant : propre et rangée.



Ensemble pour notre planète

Vérifier que les lumières sont bien éteintes avant de quitter la salle, merci !



Nota Bene

Dans le cadre d'activités, la mairie peut réquisitionner les salles. Vous serez informé 15 jours auparavant.



❖ RÉSERVATION DE MATÉRIEL

- Le matériel est livré dans la mesure du possible par les services techniques. La réservation du matériel doit être effectuée le plus tôt possible. En raison d'un grand nombre d'événements organisés pendant la période estivale, merci de réserver le matériel **au moins 2 mois à l'avance**.
- Pour des raisons d'organisation et de logistique, la livraison du matériel dans la salle Vitalia et Zéphyr est appréciée au cas par cas et en fonction du planning événementiel des salles.
- Des bacs d'ordures ménagères sont réservables pour les manifestations (sous réserve de disponibilité). Les demandes sont à effectuer auprès du service animation du territoire. En revanche, la gestion des déchets recyclables est assurée par l'association, des bornes d'apports volontaires sont à votre disposition. Consultez la carte sur le site internet de la ville --> Rubrique : Cadre de vie / Déchets / Collecte Smictom

❖ CLÉS ET BADGES

POUR LES RÉSERVATIONS ANNUELLES

Chaque association bénéficie de 3 clés et 5 badges (gratuits). Les badges et clés supplémentaires sont payants. Les associations doivent déposer, 1 fois par an, leurs badges aux services techniques pour vérification des piles au mois de juillet.

Retrouvez le contact des services techniques en dernière page du guide.

POUR LES RÉSERVATIONS PONCTUELLES

Les clefs sont à récupérer à l'accueil de la mairie de Châteaugiron et en mairie annexe de Ossé et Saint-Aubin du Pavail. Consultez les horaires sur le site officiel de la commune : www.ville-chateaugiron.fr

MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL

	Chaises mobiles	150		Escaliers de scène	2
	Tables 2m20	40		Plancher (h25, 35 cm) module de 1m20 x 1m20	64
	Bancs 2m	80		Podium (h60 cm à max 1m) module de 1m20 x 1m20	64
	Grilles doubles 0.80x2m	10			
	Grilles doubles 1.20x2m	7		Urne	11
	Grilles simples 1x2m	30		Chapiteaux 3m x 3m	4
	Boîtiers électriques	3		Barrières métalliques	130
	Projecteurs d'exposition (uniquement en intérieur)	40		Barrières plastiques	20
	Sonos mobiles	2		Videoprojecteur	1
	Sono sans batterie	1		Ecran pour projection	1
	Trépied pour sono	1		Câble 10 m en 32 A triphasé	1
	Micro HF	1		Câble 18 m en 32 A triphasé	1
	Adaptateurs 32 A	10		Câble 25 m en 32 A triphasé	1
	Conteneurs à ordures ménagères	6		Câble 40 m en 32 A triphasé	1
	Tapis de gym épais	10		Câble 100 m en 32 A triphasé	2
	Supports doubles poubelle	4		Rallonges électriques	30



RESPONSABILITÉ LIÉE À L'UTILISATION DU MATÉRIEL

L'utilisateur est personnellement responsable du matériel qui doit être restitué en bon état. Une vérification du matériel sera systématiquement effectuée avant et après le prêt.

Toute dégradation ou restitution impropre sera facturée à l'association en fonction du devis de réparation ou du temps passé par un agent de la Ville. Un courrier sera adressé à l'association l'avertissant qu'en cas de récidive, elle ne pourra plus utiliser le matériel. Chaque demande de matériel sera soumise à la présentation d'une assurance contenant une extension de couverture « prêt de matériel ».



SUBVENTIONS

- Chaque année, les associations peuvent solliciter des subventions à la Ville. Les dossiers sont envoyés en octobre. Les associations doivent déposer leur dossier de demande de subvention courant novembre. Les dates et modalités vous seront communiquées lors de l'envoi du dossier de subvention.
- Vous pouvez aussi faire une demande de subvention auprès du Pays de Châteaugiron Communauté (pour les associations sportives et culturelles).
- D'autres dispositifs d'aides et de financements sont à votre disposition.
Plus d'infos sur le site : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>



POUR PRÉPARER VOS ÉVÈNEMENTS :

- Demande d'autorisation d'occupation de l'espace public de voirie : pour les manifestations qui se déroulent sur l'espace public, vous devez demander une autorisation **3 mois avant l'évènement via le formulaire disponible sur le site internet de la Ville dans la rubrique : Mairie / Police municipale / Occupation du domaine public.**
- Demande de débit de boisson temporaire : pour les buvettes et bar proposant de l'alcool, faites votre demande **3 mois auparavant** sur le site interne via le formulaire disponible sur le site internet de la ville : Maire / Police municipale / Débits de boisson.

COMMUNICATION DE VOTRE ÉVÈNEMENT

LA MAIRIE MET DES OUTILS À VOTRE DISPOSITION

- Vous organisez une manifestation et souhaitez un appui sur les supports de la Ville :

Transmettez vos demandes au Service communication (communication@ville-chateaugiron.fr – 02 99 37 58 46 / 02 99 37 08 25)

les supports disponibles sont :

- Le Pensez-Y

Mensuel (parution le 1^{er} vendredi du mois), diffusé à 1.500 exemplaires dans les lieux publics + commerces dépositaires. Mise en ligne de la version numérique (Site + Application mobile). Information à transmettre **15 jours avant publication**.



- Site Internet et application mobile :

A votre demande, vos manifestations d'envergure peuvent être référencées dans les agendas du site internet et de l'application mobile de la Ville (+ de 3.800 téléchargements).



- Facebook

A votre demande et selon la nature de l'évènement une publication peut être faite sur le Facebook de la Ville (+5.700 abonnés) pour annoncer votre évènement.



- Presse locale :

Les correspondants de presse locale sont à votre disposition pour relayer vos événements.

Retrouvez leurs coordonnées en dernière page du guide. 

Créez votre compte sur <https://www.infolocale.fr/et> (Groupe Ouest France) pour annoncer vos événements

- Les banderoles :

5 supports pour les banderoles ont été installés aux entrées de ville :
rue de Rennes à hauteur du Rimon, rond-point route de Nouvoitou, rond-point du Zéphyr, Ossé et Saint-Aubin du Pavail

L'utilisation de ces supports est soumise à autorisation préalable de la mairie (communication@ville-chateaugiron.fr).

Seules les banderoles imprimées sont autorisées. Les affiches installées dans la ville en dehors des supports de banderoles seront retirées par les services municipaux.



SERVICE ANIMATION DU TERRITOIRE

 animation-du-territoire@ville-chateaugiron.fr

 02 99 37 96 21

SERVICE COMMUNICATION

 communication@ville-chateaugiron.fr

 02 99 37 58 46 / 02 99 37 08 25

SERVICES TECHNIQUES

Rue du Prieuré, 35410 Châteaugiron.
De 8h à 12h et de 13h à 17h (sauf vendredi)

 services.techniques@ville-chateaugiron.fr

 02 99 37 58 41

CONTACTS PRESSE

Jacky Gaiffe 

 j_gaiffe@yahoo.fr

 06 71 14 40 44

Sophie Magnaud

 magnaud.sophie@orange.fr

 06 13 79 57 26



QR Code :
page vie associative
ville-chateaugiron.fr



Elu.e d'astreinte :
06 31 78 83 26

Le groupement employeur sportif du Pays de Châteaugiron vous accompagne dans la professionnalisation de l'activité de votre club pour le recrutement d'éducateurs sportifs : renseignements au 07 80 34 32 03